

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 150-48, 152-09, 153-17, 431-03 ET 450-02 ET DE LA RÉSOLUTION
PPCMOI 2024-0036

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 450-02	<i>modifiant le Règlement 450 concernant le plan d'urbanisme</i> Adoption par le conseil: 18 novembre 2025 Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard: 22 janvier 2026
Résolution PPCMOI 2024-0036	autorisant la construction d'une habitation quadrifamiliale et d'un bâtiment multifamilial de 12 logements, dans une partie de la zone C-584, à l'égard des lots 5 818 495, 4 516 080, 4 516 081 et 4 516 083, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour le futur 21, rue Victoria Adoption par le conseil - Résolution 2025-12-697: 16 décembre 2025 Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de conformité à son égard: 22 janvier 2026
Ce règlement et cette résolution sont entrés en vigueur le 22 janvier 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Beauharnois-Salaberry.	
Règlement 150-48	<i>modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes</i> Adoption par le conseil: 16 décembre 2025 Délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry: 22 janvier 2026
Règlement 152-09	<i>modifiant le Règlement 152 concernant l'administration des règlements d'urbanisme afin de modifier certaines normes.</i> Adoption par le conseil: 18 novembre 2025 Délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry: 22 janvier 2026
Règlement 153-17	<i>modifiant le Règlement 153 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale</i> Adoption par le conseil: 18 novembre 2025 Délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry: 22 janvier 2026
Règlement 431-03	<i>modifiant le Règlement 431 concernant la démolition d'immeubles.</i> Adoption par le conseil: 18 novembre 2025

Délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale
de comté de Beauharnois-Salaberry: 22 janvier 2026

Ces règlements sont entrés en vigueur le 22 janvier 2026, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté de Beauharnois-Salaberry.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 11 février 2026.

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe